

CONCOURS DE DESIGN : SAINT-LAURENT EN MOUVEMENT – VIDÉOPROJECTION

RAPPORT DU JURY

Préparé par : Véronique Rioux, designer industriel, conseillère professionnelle
Approuvé par le jury – 15 avril 2013

ÉTAPE 1: PROPOSITIONS ANONYMES DES CONCURRENTS

1. DATE DE RÉUNION DU JURY À L'ÉTAPE 1

26 février 2013

2. COMPOSITION DU JURY ET OBSERVATEURS À L'ÉTAPE 1

Le jury comprend quatre membres. Il est composé des personnes suivantes :

- Madame Mouna Andraos, designer d'environnement, Dailytouslesjours
- Monsieur Félix Dagenais, codirecteur artistique et concepteur, Atomic3
- Monsieur Paul Lanctôt, adjoint au directeur d'arrondissement et chef de la Division des communications et des relations avec les citoyens, arrondissement de Saint-Laurent, Ville de Montréal
- Monsieur Pascal Lefebvre, directeur de la programmation, Partenariat du Quartier des spectacles

Madame Geneviève Levasseur, chef de contenu, Première Chaîne de Radio-Canada, a dû se désister tardivement et est absente du jury. Une décision a été prise de ne pas la remplacer.

Madame Mouna Andraos est déclarée présidente du jury par l'ensemble des jurés et elle a un vote prépondérant en cas d'égalité des voix.

Deux observatrices assistent au jury :

- Madame Céline Vaillancourt, chargée de communications, Division des communications et des relations avec les citoyens, arrondissement de Saint-Laurent, Ville de Montréal
- Béatrice Carabin, Bureau du design, Ville de Montréal

3. FONCTIONNEMENT DU JURY ET CONFORMITÉ DES PROPOSITIONS

La conseillère professionnelle présente le mode de fonctionnement du jury et les critères d'évaluation de la phase 1.

Sur les 8 propositions reçues, une proposition est déclarée inadmissible par le jury car elle n'est pas présentée à la manière d'un scénarimage, tel que spécifié dans le Règlement du concours.

4. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

De façon individuelle, les membres du jury font tout d'abord la lecture des 7 propositions admissibles. Par la suite, le jury discute ensemble de chacune des propositions. De façon générale, peu de propositions ont tenu compte de l'intégration

architecturale. Des commentaires à cet effet seront transmis aux finalistes en vue de la préparation des prestations (vidéo) de l'étape 2.

Au terme des délibérations, les 3 finalistes sont :

- Novalux – Roger Dufresne, Joël Proulx Bouffard, Valérie Gareau, Éric LeMoine et Erick Villeneuve
- Les Éclaireurs - Sarah Ouellet et Elizabeth Laferrière
- Anaïs Favier et Dorothée Noirbent

ÉTAPE 2 : PRESTATIONS DES FINALISTES

5. DATE DE RÉUNION DU JURY À L'ÉTAPE 2

19 mars 2012

6. COMPOSITION DU JURY À L'ÉTAPE 2

Les membres du jury et les observateurs sont les mêmes qu'à l'étape 1.

7. FONCTIONNEMENT DU JURY ET CONFORMITÉ DES PRESTATIONS

La conseillère professionnelle présente le mode de fonctionnement du jury et les critères d'évaluation de la phase 2. Elle mentionne que les 3 prestations déposées sont admissibles et conformes au Règlement.

8. AUDITIONS DES FINALISTES

L'audition des finalistes devant le jury fait partie intégrante des livrables de la 2^e étape. Chaque finaliste dispose d'une période de 20 minutes pour présenter sa prestation, suivie d'une période de questions de 20 minutes en interaction avec le jury.

Les 3 auditions ont lieu dans l'ordre suivant, lequel a été déterminé par tirage au sort :

- 9h30 - Novalux – Roger Dufresne, Joël Proulx Bouffard, Valérie Gareau, Éric LeMoine et Erick Villeneuve
- 10h30 - Les Éclaireurs - Sarah Ouellet et Elizabeth Laferrière
- 11h20 - Anaïs Favier et Dorothée Noirbent

9. ÉVALUATION DES PRESTATIONS

Lorsque le temps le permet, le jury discute de la prestation concernée suite à l'audition du finaliste. La suite des délibérations se poursuit après l'ensemble des présentations. Au terme du processus, le jury désigne l'équipe «Les Éclaireurs» lauréate du concours. Les arguments qui ont présidés à la décision sont résumés dans les pages qui suivent.

10. COMMENTAIRES DU JURY RELATIFS AUX PRESTATIONS

Commentaires relatifs à la proposition 450FD – D’hier à aujourd’hui

Novalux – Roger Dufresne, Joël Proulx Bouffard, Valérie Gareau, Éric LeMoyne et Erick Villeneuve



Proposition de l'étape 1 – Voir les détails et la prestation sur le site Montréal Ville UNESCO de design

La qualité de cette prestation réside dans son potentiel d'appropriation par les citoyens de l'arrondissement de Saint-Laurent. Les références historiques présentées sont pertinentes et permettent aux citoyens de se reconnaître dans l'œuvre. Les images sont percutantes et festives.

En contrepartie, le propos créatif derrière l'œuvre n'est pas développé. Les membres du jury soulignent que le projet est trop « corporatif » et « générique » au détriment d'une identité artistique affirmée. Suite aux commentaires énoncés à l'étape 1, le jury aurait souhaité que la prestation offre une signature plus forte et cohérente pour l'œuvre.

En première étape du concours, le jury avait également émis des réserves en regard du réalisme du rendu des images présentées. Celles-ci ne semblaient pas assez saturées, contrastées et prendre en considération la réalité de l'effet de la projection en fonction des équipements mis à la disposition des concepteurs. La prestation vidéo de la deuxième étape n'a malheureusement pas permis de démontrer une intégration architecturale riche et cohérente.

Le jury s'est unanimement déclaré déçu du peu d'évolution du projet entre la première et la deuxième étape du concours.

Commentaires relatifs à la proposition OSS77 – Sacré Saint-Laurent

Anais Favier et Dorothée Noirbent



Proposition de l'étape 1 – Voir les détails et la prestation sur le site Montréal Ville UNESCO de design

La prestation proposée a plu au jury pour son aspect fantaisiste, ludique, vivant et sa forte signature. L'approche graphique est intéressante, de même que l'esthétique «papier». L'idée d'une église qui se déplie tous les soirs et prend vie sur un fond coloré et dynamique rend le projet accessible et près du public.

Alors que ce projet présentait la plus forte intégration architecturale à la première étape, l'équipe n'a pas su développer suffisamment cet aspect du projet pour la deuxième étape. La vidéo ne tient pas toujours compte des contraintes et particularités architecturales de la façade du bâtiment.

La composante sonore n'a pas non plus convaincu le jury, particulièrement en ce qui a trait au narrateur dont le rôle apporte peu au projet.

L'idée de chacun des tableaux colorés est intéressante au point de vue graphique. Cependant, le lien qui unit chacun de ces tableaux n'est pas clair et la trame narrative derrière l'œuvre est peu développée. En ce sens, il est difficile de saisir le propos derrière l'œuvre.

Commentaires relatifs à la proposition SZX26 – Équipe lauréate

Les Éclaireurs - Sarah Ouellet et Elizabeth Laferrière



Proposition de l'étape 1 – Voir les détails et la prestation sur le site Montréal Ville UNESCO de design

Cette prestation s'est avérée une agréable surprise pour le jury. Alors que la proposition de l'étape 1 ne prenait nullement compte des contraintes architecturales du bâtiment, le contenu de la prestation de l'étape 2 a été créé de façon à s'intégrer architecturalement à la surface de projection en tenant compte notamment des volumes architecturaux et des fenêtres.

L'univers graphique et ludique de la prestation a également plu aux membres du jury. Le langage graphique et les effets d'animation sont dynamiques et festifs. Le travail d'animation de la typographie est pertinent et adapté à l'univers fantaisiste. L'équipe maîtrise bien ce langage visuel et doit poursuivre le développement son projet dans le style graphique présenté.

L'idée «d'allumer» l'église et de «réveiller» le bâtiment au début de la vidéoprojection a également été appréciée par le jury. Cette idée pourrait être à la base de l'esquisse scénaristique, suggèrent les membres du jury.

La trame sonore est également réussie et ajoute à l'aspect ludique et à la compréhension de l'œuvre. Le jury mentionne que la trame sonore aurait toutefois avantage à être un peu plus festive, au fur et à mesure de l'avancement de la vidéoprojection.

Tout comme dans le cas des deux autres prestations, la trame narrative derrière l'œuvre est peu développée et il n'y a pas ou peu de fil conducteur entre les tableaux. Le projet devra se bonifier afin d'offrir au public une meilleure compréhension générale de l'histoire qui sous-tend l'œuvre.

11. RECOMMANDATION DU JURY

En conclusion d'un processus rigoureux et transparent, le jury recommande à l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal de confier un mandat à l'équipe «Les Éclaireurs» formée de Sarah Ouellet et Elizabeth Laferrière. Le jury recommande toutefois que l'équipe travaille en collaboration avec un scénariste pour bonifier le propos narratif derrière l'œuvre. Les membres du jury et les responsables du projet à l'arrondissement de Saint-Laurent devront approuver le choix du scénariste.